

Un an après Lisbonne: le partenariat Afrique-UE en action

2008/2318(INI) - 17/10/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir un bilan du « Partenariat Afrique-UE en action » après un an de mise en œuvre.

CONTENU : lors de leur second sommet de Lisbonne de décembre 2007, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE et des pays africains ont adopté une stratégie commune Afrique-UE. Cette stratégie, qui constitue une rupture fondamentale avec le passé et offre un cadre global pour les relations Afrique-UE, a été complétée par un **Plan d'action pour la période 2008-2010** qui traduit en termes concrets les politiques énoncées dans la stratégie commune. Articulé autour de 8 partenariats sectoriels, le plan d'action constitue le principal outil de mise en œuvre de la coopération Afrique-UE jusqu'au prochain sommet, qui se tiendra en Afrique en 2010.

L'objet de la présente communication est 1) évaluer les progrès réalisés durant la première année de mise en œuvre du plan d'action ; 2) exposer les principaux défis à venir et établir ainsi une base de discussion entre les parties prenantes ; 3) contribuer au rapport conjoint sur l'état d'avancement en vue de la réunion de la troïka ministérielle de novembre 2008.

La communication donne un aperçu des premiers progrès réalisés concernant les objectifs politiques généraux de la stratégie commune et la mise en œuvre des 8 partenariats. Elle conclut par une série de recommandations pour avancer plus vite et mieux dans la mise en œuvre de la stratégie.

Principales évolutions acquises dans les 8 partenariats : les principaux progrès enregistrés dans les 8 partenariats peuvent se résumer comme suit :

- 1) **partenariat pour la paix et la sécurité :** en 2008, les débats politiques et techniques ont porté sur les grandes crises politiques qu'a connues l'Afrique (Kenya, Zimbabwe, soutien à la paix en Somalie, Darfour, mission militaire PESD de l'UE au Tchad, ...). Des efforts particuliers ont également été envisagés pour améliorer le soutien financier et technique à l'Union africaine et une aide spécifique a été octroyée à la préparation de la deuxième facilité de soutien de la paix pour l'Afrique avec une enveloppe de 300 Mios EUR pour la période 2008-2010 ;
- 2) **partenariat pour la gouvernance démocratique et les droits de l'homme :** le but de ce partenariat est de développer une conception commune de la gouvernance démocratique et de promouvoir et de consolider un programme partagé en matière de droits de l'homme. Au cours de l'année écoulée, les principaux débats se sont concentrés sur la gouvernance locale. Des efforts conjoints sur le rôle et le pluralisme des médias ont également été envisagés ;
- 3) **partenariat pour le commerce et l'intégration régionale :** le principal objectif de ce partenariat est de soutenir l'intégration socio-économique et politique de l'Afrique, d'accélérer la création de marchés plus vastes et intégrés au niveau régional et d'améliorer et de soutenir les infrastructures et les services africains. Dans ce domaine, des efforts ont été faits en matière de normalisation (sanitaire et phytosanitaire) ainsi qu'en matière d'infrastructures (avec le partenariat Afrique-UE pour les infrastructures) ;
- 4) **partenariat sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) :** 4 actions prioritaires ont été définies dans ce domaine (1) garantir les fondements financiers et stratégiques permettant de réaliser les OMD; 2) accélérer la réalisation des OMD relatifs à la sécurité

alimentaire; 3) accélérer la réalisation des OMD relatifs à la santé; 4) accélérer la réalisation des OMD relatifs à l'éducation). En juin 2008, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont adopté un plan d'action relatif aux OMD. Celui-ci propose un soutien sectoriel accru de l'UE et fournit des exemples d'actions de l'UE à mener dans le cadre de ses engagements existants pour l'APD ;

- 5) **partenariat pour l'énergie** : l'objet de ce partenariat est de renforcer le dialogue Afrique-UE sur l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, améliorer l'accès aux services énergétiques, augmenter les investissements dans les infrastructures et promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. En septembre 2008, un accord a été trouvé entre la Commission européenne et la Commission de l'UA sur les principales priorités et l'architecture de gouvernance pour la mise en œuvre de ce partenariat. Les priorités visent essentiellement à moderniser les infrastructures énergétiques des pays africains ;
- 6) **partenariat sur le changement climatique** : ce partenariat inclut deux actions interdépendantes: 1) l'élaboration d'un programme commun sur les politiques et la coopération en matière de changement climatique, 2) la lutte contre la dégradation des sols et l'aridité croissante. La 1^{ère} action prioritaire porte sur les pays africains visés par l'Alliance mondiale contre le changement climatique ; la 2^{ème} porte sur la lutte contre la dégradation des sols en Afrique (initiative «Muraille verte pour le Sahara»), toutes deux en discussion ;
- 7) **partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi** : ce partenariat entend faire progresser la politique bilatérale en matière de flux migratoires. Le dialogue euro-africain de haut niveau sur la route migratoire ouest-africaine progresse et une conférence ministérielle sur les migrations et le développement est prévue à Paris en novembre 2008. La Commission soutiendra également la mise sur pied d'un réseau d'observatoires des migrations en Afrique subsaharienne ;
- 8) **partenariat pour la science, la société de l'information et l'espace** : ce partenariat contribuera à réduire la fracture numérique et scientifique, à renforcer les capacités africaines dans les domaines des sciences, des TIC, de la technologie spatiale et ses applications. Dans ce secteur, la Commission de l'UA a proposé 19 projets-phares pour mettre en œuvre ce partenariat. Sur ces 19 projets, 6 sont jugés urgents et prêts à être mis en œuvre rapidement.

Perspectives : en vue d'améliorer l'efficacité globale des travaux, la Commission propose parallèlement une série recommandations privilégiant les problèmes devant être traités rapidement :

- § les membres des équipes de mise en œuvre des deux parties sont appelés à **renforcer leur engagement politique** dans le processus par des contributions concrètes, incluant les ressources humaines et financières et le savoir-faire technique de chaque côté (Bruxelles et Addis-Abeba) ;
- § les équipes de mise en œuvre de l'UE devraient **parachever l'inventaire exhaustif des initiatives de coopération et des ressources disponibles** et développer une feuille de route pour la mise en œuvre. Du côté africain, il conviendrait d'encourager l'appropriation de la stratégie commune et une **participation volontariste** à la mise en œuvre des actions envisagées ;
- § avant novembre 2008, des consultations devraient avoir lieu avec des acteurs non institutionnels importants, notamment la **société civile**, le monde académique et le secteur privé, afin de leur donner la possibilité de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la stratégie commune ;

- § les parties devraient poursuivre les efforts visant à «**traiter l'Afrique comme une seule entité**» et à adapter progressivement les politiques concernées et les cadres juridiques et financiers aux besoins et objectifs du partenariat ;
- § la **coordination devrait être améliorée** pour refléter le fait que la stratégie commune est une priorité s'étendant à tous les ministères et à tous les départements, tant sur le plan politique que financier ;
- § les acteurs européens et africains devraient intégrer **les principes, les objectifs et les priorités de la stratégie commune** dans la programmation de la coopération financière et technique ainsi que dans leur dialogue politique et lors des réunions avec des tiers ;
- § les acteurs européens et africains devraient renforcer les contacts, la coordination et la coopération au sein des Nations unies et d'autres **instances internationales** ;
- § l'UE devrait réaffirmer ses engagements **politiques et financiers en faveur de l'Afrique** : il est notamment nécessaire que l'UE alloue à l'Afrique la moitié des APD supplémentaires promises pour 2010 et 2015 ;
- § les instances africaines doivent faire preuve d'esprit d'initiative et du **sens des responsabilités** pour réaliser leurs engagements et allouer les contributions promises à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action ;
- § un **dialogue structuré** avec le Parlement européen et le Parlement panafricain doit être organisé ;
- § une place plus importante devrait être accordée à la **communication** en tant qu'élément général commun à intégrer dans les 8 partenariats.